



PROVINCE SUD	3 JAN 2014							
Direction de l'environnement	N° 240							
	Dir	CM juri	CM EDT	CM cygne	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE								✓
COPIE								
OBSERVATIONS	d 08/01 -> REJOINDRE AR.							

Direction de l'Environnement de la Province Sud
M. Le Directeur
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Nouméa le 17 décembre 2013

Objet : récapitulatif de l'ensemble des mesures prises pour limiter les nuisances olfactives liées à l'exploitation de l'ISD de Gadji

N/Réf. : 131217A KEM/KEM

Monsieur le Directeur,

L'exploitation du premier casier de stockage de l'ISD de Gadji a débuté en juillet 2007. L'accumulation des plaintes de la part des riverains et majoritairement de l'hôtel RIVELAND situé sous le vent à proximité immédiate du site a amené, dès 2008, la CSP à planter en limite de propriété une rampe anti-odeurs. Cette installation diffuse un produit inhibiteur d'odeurs (Airhitone AP60 de la marque WESTRAND) couramment utilisé dans le traitement de l'air des installations de traitement de déchets. Cette rampe anti-odeurs a été déplacée puis rallongée au fur et à mesure de l'évolution de l'exploitation des casiers comme en témoigne les différentes situations de la rampe sur les plans en pièce jointe.

En sus de la rampe anti-odeur, une procédure particulière a été mise en place par la CSP depuis 2008. Cette procédure est déclenchée suite à un appel de l'hôtel RIVELAND et se traduit par l'intervention dans l'enceinte de l'hôtel d'un pulvérisateur mobile pour diffusion du produit inhibiteur d'odeur.

Une étude d'impact olfactif diligentée auprès de SETUDE Ingénieur Conseil en 2009 a démontré que seuls les composés azotés peuvent dépasser les seuils de perception au-delà de la bande des 200 m entourant le site et dans le voisinage immédiat de cette zone dans des conditions particulières de vent. Cette étude recommandait la mise en place de haies végétales brise vent qui permettraient d'augmenter la turbulence des vents et d'entrainer une plus grande dispersion des odeurs. Deux devis ont été fournis par la CSP pour la réalisation de ces haies végétales le long de la clôture au nord du site correspondant à la ligne de crête séparant le site de l'hôtel RIVELAND. Après examen, l'inspection des installations classées a décidé d'écartier cette solution qui empiétait sur la bande coupe-feu entourant l'installation destinée à protéger le site de la propagation d'un incendie. Il a été alors décidé en contrepartie de rapprocher la rampe anti-odeur initialement installée sur la clôture ceinturant le site, au plus près du casier en cours d'exploitation et de réduire les surfaces d'ouverture du casier en exploitation par la mise en couverture temporaire des zones où l'exploitation n'est plus envisagée à court terme.

A ce jour, les mesures en cours permettant de limiter les nuisances olfactives sont les suivantes :

- Casier A définitivement fermé et réhabilité et alvéole 1 du casier B en couverture provisoire.
- Réduction des superficies d'exploitation de l'alvéole 2 du casier B (8000 m² exploité pour une superficie totale de près de 2 ha dont environ 6500 m² en couverture provisoire et 5500 m² de digues).



- Fonctionnement en continu 7j/7 de 6h00 à 22h00 de la rampe anti-odeur ceinturant toute la périphérie nord du casier B sur une longueur de près de 200 m.
- Intervention sur appel dans l'enceinte de l'hôtel RIVELAND d'un pulvérisateur mobile pour diffusion du produit inhibiteur d'odeur.

Suite aux nombreuses plaintes reçues ces dernières semaines, nous envisageons, en complément des actions décrites auparavant, la pulvérisation du produit inhibiteur d'odeur directement sur les déchets. L'aspersion du produit sera réalisée à l'aide du pulvérisateur mobile depuis les digues latérales et la couverture provisoire au plus près du massif de déchets. Un retour sur l'efficacité de cette nouvelle mesure vous sera communiqué dans un délai de 2 mois.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos plus cordiales salutations.

P.J. : Plan des évolutions de l'implantation de la rampe anti-odeur

COPIE : SIGN

acteur de gestion durable

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

S.A.S. au capital de 102.682.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B20299 - RIDET : 0202499

Siège social : Immeuble KONEVA - 3 rue Ernest Massoubre – Baie de l'Orphelinat - BP 179 – 98845 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie - Tél. (687) 26.93.64 - Fax (687) 25.97.11

Avril 2009



Novembre 2009



Septembre 2011



Mai 2013

